



COMMUNE DE VAULION
Administration communale
Place de l'Hôtel-de-Ville 1
1325 VAULION

PREAVIS MUNICIPAL N° 2025-01

"Règlement et tarif des émoluments du Contrôle des habitants »

Pour la séance du Conseil communal du 12 mars 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

Les tarifs en vigueur et usuellement utilisés par le Contrôle des habitants n'ont jamais fait l'objet d'une adoption formelle par le Conseil communal, alors que cela est légalement obligatoire (Loi sur les communes).

II. But

Le présent préavis a pour but de soumettre au Conseil communal un règlement communal, nouveau, permettant la perception de taxes et d'émoluments pour le Contrôle des habitants.

La Municipalité a établi un règlement afin de régulariser la situation. Il y a lieu de préciser que ce règlement se base sur la Loi sur les communes (LC), la Loi sur le contrôle des habitants (LCH) et son règlement d'application (RLCH) et l'arrêté du 12 mars 1993 fixant les émoluments administratifs des communes.

III. Objectif

La Municipalité a estimé judicieux de proposer un nouveau règlement, adapté à la réalité d'aujourd'hui. La gestion du registre de la population et de tous les actes qui en découlent requièrent un suivi administratif conséquent. Il conviendrait donc d'imputer les frais aux citoyens concernés plutôt qu'à l'ensemble de la collectivité.

IV. Procédure et délais de réalisation

Ce projet a été adopté en séance de Municipalité le 3 décembre 2024. Puis, il a été soumis au Service de la Population, division commune et nationalité, afin que la conformité des dispositions légales applicables soit examinée. La réponse favorable du juriste dudit service a été transmise en date du 5 décembre 2024. Si la décision du Conseil communal est positive, le règlement sera transmis au Chef du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) pour approbation.

L'entrée en vigueur du règlement prendra donc encore plusieurs semaines.

V. Conclusions

La Municipalité souligne l'importance d'un règlement adapté qui prenne en compte la réalité des besoins inhérents à la gestion du Contrôle des habitants. Pour ces motifs, elle propose au Conseil communal d'adopter cette proposition de règlement.

Au vu de ce qui précède et s'agissant d'un nouveau règlement et tarif des émoluments du Contrôle des habitants, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil,

- Vu le préavis municipal N°2025-01 relatif au règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants
- Ouï le rapport de la Commission désignée pour l'étude de ce projet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide :

- **D'adopter** la proposition du nouveau règlement et tarif des émoluments du Contrôle des habitants
- **D'en fixer** l'entrée en vigueur dès son approbation par le Chef du Département concerné

Adopté dans sa séance du 20 janvier 2025.

Resp : C. Languetin

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

C. Languetin



La Secrétaire

V. Meyer

Annexe : proposition de règlement